



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement
Mission Environnement et Enquêtes publiques**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 08 septembre 2022, il sera procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire déposée par la société "SAS Centrale photovoltaïque du Vallon Dol", pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque flottante, sur le site du Vallon Dol, à MARSEILLE (14ème arrondissement).

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente-deux jours consécutifs, **du lundi 24 octobre 2022 au jeudi 24 novembre 2022 inclus**, en mairie de MARSEILLE, siège de l'enquête, et en mairie du 7ème secteur (13 et 14èmes arrondissements).

Selon la réglementation en vigueur applicable au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face au contexte sanitaire/COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, aux lieux de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

Lieu	Adresse	Jours et Heures d'ouverture au public
Marseille Mairie Centrale Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » DRP-UFP <u>siège de l'enquête</u>	40, rue Fauchier 13233 Marseille Cedex 20	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45
Marseille Mairie du 7ème secteur 13° et 14° arrondissements Service de l'Urbanisme	72, rue Paul Coxe 13014 Marseille	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h30

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421) – Contact préalable au 04 84 35 42 47 (42 46) / 06 70 89 60 02.

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille> ;

- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale au siège de l'enquête.

- consigner ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant: <https://www.registre-dematerialise.fr/4186> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet précité de la préfecture ou par courriel à l'adresse suivante: _enquete-publique-4186@registre-dematerialise.fr, du lundi 24 octobre 2022 (09h00) au jeudi 24 novembre 2022 (16h45).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, qui a fait l'objet d'une absence d'observation de l'Autorité environnementale, jointe au dossier, consultable sur le site SIDE PACA: <https://side.developpement-durable.gouv.fr/pae/ae-cgdd.aspx>.

Monsieur Hervé GAGNEUR, Directeur Général Adjoint des Services Aix-en-Provence, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, aux lieux de l'enquête, aux jours et heures suivants:

Mairie	Permanences	
Mairie Centrale de Marseille <u>siège de l'enquête</u>	Lundi 24 octobre 2022 Jeudi 24 novembre 2022	de 9h00 à 12h00 de 13h45 à 16h45
Mairie du 7ème secteur 13 ^e et 14 ^e arrondissements de Marseille	Mercredi 02 novembre 2022 Jeudi 10 novembre 2022 Vendredi 18 novembre 2022	de 13h30 à 16h30 de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables en mairie, aux lieux de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables par le public¹ sur le site dématérialisé sécurisé précité ou accessibles depuis le site internet précité de la préfecture. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L422-2b et R422-2 du code de l'urbanisme est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera par arrêté sur la demande de permis de construire susvisée.

La personne responsable du projet est la SAS «Centrale photovoltaïque du Vallon Dol». Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Clément KAMBOURIAN, Chef de projets - Mobile: 06 03 07 09 65

Fait à Marseille, le 13 SEP. 2022

Le Chef de Bureau de l'Utilité
Publique, de la Concertation et de
l'Environnement


Patrick PAYAN

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.